



L'animation du site Natura 2000 est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Bretagne avec le Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER)

Comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR5300043 « GUISSÉNY » 17 avril 2013 - Guissény **COMPTE-RENDU**

Date : Mercredi 17 Avril 2013 - **Heure :** 10h00 à 12h30 - **Lieu :** Salle communale, Guissény

Participants

Voir en page 7, les listes des [personnes présentes](#) et des [personnes excusées](#).

Discours introductif

- **Raphaël RAPIN**, Maire de Guissény et Président du Comité de Pilotage, introduit le comité de pilotage qui se réunit pour la première fois depuis juin 2010. Au cours du précédent COPIL, une partie de l'évaluation du Document d'objectifs (DOCOB) avait été présentée au travers de l'évaluation des habitats. Selon le planning initialement prévu à ce précédent COPIL, l'évaluation du DOCOB devrait être terminée. Il rappelle les difficultés à mener parallèlement l'évaluation et l'animation du DOCOB. Le changement de chargé de mission en 2011 ayant nécessité une période d'appropriation des dossiers explique également le décalage de l'évaluation. Cette évaluation devrait toutefois être terminée pour fin 2013 et conduire à une actualisation du DOCOB pour 2014.

Raphaël RAPIN souligne les difficultés administratives rencontrées ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois concernant le financement de l'animation du DOCOB. Ces difficultés ont d'ailleurs été relayées dans la presse. Lors du dernier conseil municipal et pour la première fois, il y a eu une opposition d'un élu au financement du poste Natura 2000, en conséquence des retards de paiement. Il s'agit d'une alerte. Face à la complexité des dossiers, la Mairie de Guissény a écrit à plusieurs niveaux de l'administration. Il s'agit de tirer un signal d'alarme. d'une part sur ces difficultés administratives, mais également sur la précarité des postes de chargés de missions que ces difficultés administratives contribuent à renforcer. Afin de mettre en place Natura 2000, il est indispensable de pérenniser les postes et il convient de renforcer le partenariat entre l'État et les collectivités par des engagements pluri-annuels.

- **Jean-Yves DENIEL**, trésorier du Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs et président de l'Association des Usagers du Port du Curnic, souligne qu'il faut une grille indiciaire intéressante pour qu'ils restent en poste.

- **Yvon BROUSTAIL**, représentant Mme Le Sous Préfet de Brest, souligne que le site Natura 2000 de Guissény est un site précurseur et remarquable en Bretagne et très bien approprié

par la collectivité et les différents partenaires qui s'y sont associés. Il convient que les retards de paiement sont perturbants pour la commune qui doit assurer le préfinancement. Il précise que suite à une saisine du Maire de Guisseny, le Préfet de Région a apporté une réponse fin janvier 2013 reconnaissant ces difficultés. Elles sont principalement dues au retard d'instruction des dossiers de financement de l'animation des DOCOB. Cette instruction a été initialement réalisée par des contractuels en poste quelques mois et non spécialistes des dossiers de financements européens. Il a fallu reprendre ces dossiers pour les conformer aux exigences des procédures européennes. Le recrutement de personnes spécialisées doit permettre de retrouver cette année une situation normale.

- **Raphaël RAPIN**, souligne à nouveau qu'il s'agit de tirer un signal d'alarme. Cela ne remet pas en cause la participation à Natura 2000 de la commune si les réponses apportées par les services de l'Etat sont appropriées.

- **Nicolas LONCLE**, chargé de mission Natura 2000, indique l'ordre des présentations.

Rappel de la démarche Natura 2000 et actualités réglementaires

Eric THOUVENOT de la DREAL Bretagne présente un rappel de la démarche Natura 2000 et des actualités réglementaires relatives aux évaluations d'incidences et aux chartes Natura 2000. La présentation est disponible en téléchargement sur le site <http://guisseny.n2000.fr> : [Présentation DREAL au format .pdf](#)

Rétrospective depuis le dernier COPIL et évaluation du DOCOB

Nicolas LONCLE présente une rétrospective par année depuis le dernier COPIL (juin 2010). Ensuite, il présente l'évaluation de la situation de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation du DOCOB. Un bref résumé de chaque partie de l'intervention est présenté ci-après, seuls les échanges lors de la réunion sont présentés en détail. La présentation complète est disponible en téléchargement sur le site <http://guisseny.n2000.fr> : [Présentation Mairie au format .pdf](#)

Rétrospective depuis le dernier COPIL (juin 2010)

2010

- Chantier international de jeunes avec Concordia
- Poursuite des contrats en cours ou début des actions pour les contrats signés en 2010
- Études sur le milieu marin et sur la qualité de l'eau
- L'animation du DOCOB récompensé par un grand prix Natura 2000 dans la catégorie « méthodologie et suivi scientifique »

2011

- Poursuite des contrats en cours ou début des actions pour les contrats signés en 2010
- Engagement de trois agriculteurs dans des MAEt
- Premières évaluations d'incidences pour le site Natura 2000 notamment pour la dérogation de circulation sur le DPM pour le ramassage de goémon d'épave (1)
- Changement de chargé de mission Natura 2000 (départ d'Annaïg POSTEC fin avril, arrivée de Nicolas LONCLE début septembre)

(1) *Échanges des participants à propos de la circulation sur le DPM et le ramassage de goémon d'épave*

Dans la rétrospective 2011, Nicolas LONCLE explique que les premières évaluations des incidences ont eu lieu sur le site et la question de la circulation sur le DPM pour le ramassage de goémon d'épave a mobilisé l'essentiel du temps consacré aux évaluations des incidences, notamment pour l'accompagnement des personnes concernées. Sur le site, un travail de définition de bonnes pratiques a été réalisé et validé avec les agriculteurs en activité ou à la retraite, ramasseurs de goémon. Nicolas LONCLE souligne que les pratiques et le niveau de prélèvement observés à Guissény ne semblent pas porter préjudice à la conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire.

- **Eric THOUVENOT** rappelle que c'est la circulation sur le DPM qui est soumise à évaluation des incidences et non le ramassage du goémon.

- **Georges GUEZENNOC**, élu à la chambre d'agriculture, regrette la "brutalité", dans le sens de la soudaineté d'application de cette loi. Il est important de permettre aux us et coutumes de perdurer, et par ailleurs de simplifier la procédure pour les professionnels. Il signale que des riverains se plaignent de désagrément de tas de goémon qui pourrissent.

- **Raphaël RAPIN** précise que le goémon qui pourrit est bon également pour le rôle écologique qu'il joue notamment pour la reconstitution des dunes et des végétations pionnières sur sable. Dans certaines localités, la totalité du goémon échoué est ramassée mécaniquement ce qui est nuisible à l'environnement. Il n'est pas possible de laisser n'importe quel engin motorisé circuler sur l'estran aussi la loi s'applique à tous.

- **Georges GUEZENNOC** souligne que l'application de cette loi ne doit cependant pas se faire au détriment des activités économiques

- **Jean-Marie COCHET**, membre de l'association Nature et Biodiversité en Pays Pagan indique qu'il conviendrait de préserver une bande de 10 à 20m en pied de dunes, où les activités de ramassage de goémon ne seraient pas autorisées.

- **Eric THOUVENOT** précise que la Délégation à la Mer et au Littoral (DDTM/DML) a mis en place un formulaire simplifié afin de faciliter les démarches et afin de protéger le demandeur en lui assurant une déclaration solide.

- **Georges GUEZENNOC** insiste également sur la complexité du formulaire simplifié existant.

- **Joël PASCOET**, exploitant agricole dans le périmètre du site, regrette que l'obtention d'une dérogation de circulation ne soit pas aussi facile que pour le ramassage des dépôts d'algues vertes.

- **Yvon BROUSTAIL** souligne que chacun peut convenir qu'on ne peut laisser l'estran libre d'accès aux véhicules à moteur. Cette règle a été réaffirmée par arrêté préfectoral non sans qu'une discussion ait été menée, notamment avec la profession agricole, pour autoriser certains usages. Il se félicite par ailleurs, du dialogue constructif qui a présidé, dans le cadre des évaluations des incidences, à la question de la circulation sur le DPM pour le ramassage du goémon sur le site de Guissény.

- **Jean-Yves DENIEL** remarque que lors de réunion avec les services de l'Etat, il était présenté des photos avec 20 voitures sur la plage. Il pense qu'il n'y a pas eu de travail suffisant d'explication sur le rôle et l'intérêt du goémon pour l'équilibre des milieux comme les laines de mer. Il témoigne de son expérience professionnelle où pendant des années, la plage du Moulin Blanc à Brest était totalement « nettoyée » c'est à dire vidée du goémon s'y déposant ; les pratiques ont ensuite évoluées en faveur d'une vie biologique en laissant une partie du goémon sur place.

- **Eric THOUVENOT** rappelle que le goémon de plage participe à la dynamique de la dune et qu'il n'est pas souhaitable que le ramassage soit total ni trop important.
- **Georges GUEZENOC**, mentionne le travail sur la même thématique fait à Keremma. Il était constaté un abus de prélèvement de sable lors de ramassage de goémon par certains. Une des bonnes pratiques a consisté à proscrire les godets et à utiliser les fourches pour le ramassage.
- **Nicolas LONCLE**, indique que le travail réalisé pour le site de Guissény s'inspire du travail réalisé à Keremma. Les couleurs utilisées pour les différentes zones (ramassage ou non ramassage) sont les mêmes que pour le site de Goulven-Keremma afin d'apporter aux usagers éventuels travaillant sur ces deux sites une information égale. Il précise que les bonnes pratiques définies ont pour objet d'être intégrées à la charte Natura 2000 du site.

2012

- 5 nouveaux contrats Natura 2000 signés : 4 contrats « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts » signés par des particuliers (2) et 1 contrat « mise en défens des dunes et des végétations littorales » signé par la mairie
- Poursuite des contrats en cours
- Accompagnement pour les évaluations d'incidences
- Reprise du travail d'évaluation du DOCOB en lien avec la relance des suivis d'espèces

(2) Échanges des participants concernant la situation de Michel CARADEC pour lequel le projet de contrat Natura 2000 n'a pas été accepté

Nicolas LONCLE explique qu'un projet de contrat Natura 2000 « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts » a été déposé pour Michel CARADEC, agriculteur sur le site. Ce contrat n'a pas pu être accepté par la commission qui instruit les projets de contrat. Un exploitant agricole en activité ne peut s'engager sur un site Natura 2000 dans le cadre d'un contrat pour une action d'entretien. L'engagement doit se faire dans le cadre de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAEt). L'engagement en MAEt n'a pas été l'option retenue pour Michel CARADEC notamment car il prendrait probablement sa retraite dans la période de validité des MAEt(5 ans).

- **Michel CARADEC** regrette cette situation et souhaite qu'il y soit trouver une issue rappelant qu'il continue de faire le travail selon le cahier des charges prévu sans rémunération par contrat ou MAEt.

- **Eric THOUVENOT** précise que le cadre administratif d'engagement est précis. au vu de la situation de M, Caradec, agriculteur, la seule possibilité pour lui de disposer d'aide au titre de la gestion de Natura 2000 est de solliciter une MAEt. La difficulté dans le cas présent réside dans l'adéquation entre la durée des MAEt et la date de départ prévisible de M. Caradec en retraite (inférieure à 5ans).

- **Georges GUEZENOC** constate que les MAE relèvent d'un cadre assez rigide et qui n'encourage pas les agriculteurs à s'engager. Il insiste pour qu'une solution de contractualisation soit trouver pour Michel CARADEC, d'autant plus que la présentation a mis en évidence les bénéfices de la gestion assurée par les agriculteurs.

- **Nicolas LONCLE** indique que vendredi 19 avril, une visite sur le site d'un représentant de la DDTM pourra être l'occasion de discuter du problème avec Michel CARADEC.

Évaluation du DOCOB : situation des espèces d'intérêt communautaire

L'évaluation de la situation de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site fait l'objet d'une présentation de la méthode et ensuite d'un détail par espèce. Cinq espèces font l'objet d'une présentation : l'Agrion de Mercure, le Damier de la succise, le Liparis de Loesel, la Loutre d'Europe (qui ne fait pas partie des espèces ayant justifié la désignation du site) et le Phragmite aquatique (espèce de la directive oiseaux mais faisant l'objet d'un objectif opérationnel dans le DOCOB). Globalement la situation est jugée assez favorable pour l'ensemble des espèces sauf l'Agrion de Mercure (situation à améliorer), en tenant compte de paramètres démographiques, de tendances spatiales, de la mise en place de gestion appropriée, etc. Les espèces ont globalement bénéficié d'un bon suivi depuis le lancement de l'animation. La gestion d'entretien des milieux mise en place avec les agriculteurs et les particuliers semble bénéfique et pérenne.

Présentation du planning prévisionnel

- Eté 2013 : lancement du marché de "mise en défens des dunes"
Automne-hiver 2013-2014 : travaux de mise en défens
- 2013-2014 : fin des actions pour les contrats en cours
- Automne 2014 : dépôt de nouveaux contrats "entretien par pâturage" à démarrer en 2015
- 2013 : fin de l'évaluation du DOCOB
- 2014 : modification du DOCOB

Nouvel arrêté de composition du COPIL

- **Nicolas LONCLE** précise que l'arrêté de désignation du COPIL date de 2008. A ce titre, il convient de le faire évoluer.

- **Jean-Marie COCHET**, membre de l'association Nature et Biodiversité en Pays Pagan, rappelle qu'il est « héritier » de Guissény Rendez-Vous Nature, association qui a beaucoup accompagné le site Natura 2000 de Guissény et dont il était co-fondateur. Nature et Biodiversité en Pays Pagan souhaite relancer la dynamique de la précédente association aujourd'hui dissolue. Il souhaiterait que cette association soit intégrée au COPIL. Cette nouvelle association souhaite a minima participer à des groupes de travail.

- **Marie-France KERNEIS**, représentant la préfecture maritime de l'Atlantique, précise que le site étant majoritairement marin, des acteurs du milieu marin sont pour le moment absents du COPIL (exemple : Agence des Aires Marines Protégées). L'arrêté est donc en cours de « toilettage » afin de préparer une nouvelle version qui sera signée des préfets et diffusée aux membres du COPIL avec le compte rendu de cette réunion.

Questions diverses

Roselière du Kleger

- **Jean-Marie COCHET** souligne l'intérêt écologique de la roselière en face de la maison de la Digue (de Penn An Dig au Kleger). C'est un secteur où le roncier se développe, une intervention serait souhaitable. Le sentier ouvert dans la roselière a permis de limiter le roncier dans un secteur mais son tracé n'est pas idéal par rapport à la roselière.

Lenteur des actions et actions de ré-ensablement

- **Jean-Yves DENIEL** rapporte l'avis de certains habitants qui trouvent que les choses ne vont pas assez vite avec Natura 2000. Il cite le cas des dépressions dunaires ré-ensablées pour lesquelles aucune re-végétalisation n'a été effectuée alors que cela avait été annoncé et une partie du sable déposé s'est envolé.
- **Nicolas LONCLE** précise que d'après ce qu'il a pu lire dans le projet, il n'a pas été prévu de plantation d'oyat pour favoriser la colonisation végétale et la fixation du sable. N'ayant pas monté le projet, il conçoit qu'il n'a probablement pas tous les éléments. La plantation d'oyat semble en effet pertinente et est à envisager. Il faut noter toutefois qu'une partie non négligeable des zones se sont re-végétalisées spontanément en particulier en front de dune.
- **Eric THOUVENOT** souligne que si le montage d'action dans le cadre de Natura 2000 peut être parfois lent, Natura permet de mobiliser des fonds européens et financer à 100 % la plupart des projets.
- **Raphaël RAPIN** explique qu'il faut du temps pour tout projet. Il cite l'exemple du dossier de mise en défens des dunes : montage et dépôt du projet au premier semestre 2012 > acceptation au second semestre 2012 > montage et lancement marché du public premier au premier semestre 2013 > lancement des travaux au second semestre 2013 et fin des travaux prévus au premier semestre 2014, soit 2 ans. Le montage du dossier de ré-ensablement avait également été long
- **Jean-Yves DENIEL** souhaiterait également savoir où en est la question de prolongation de l'épi qui limite l'ensablement de l'exutoire de l'écluse.

Gestion hydraulique du marais et gestion agro-pastorale

- **Joël PASCOET** est présent au COPIL depuis le début de Natura 2000. En tant qu'exploitant, il doit faire face dans son activité professionnelle au changement climatique et par ailleurs à la « fenêtre » d'intervention de plus en plus courte pour l'exploitation de certaines parcelles (praticabilité de parcelles humides). Il constate que depuis le lancement de Natura 2000, presque rien n'a été fait concernant la gestion hydraulique qui conditionne la praticabilité de certaines parcelles. Au-delà de la difficulté d'exploitation, il y a un risque pour l'exploitant de ne pas pouvoir respecter les engagements souscrits dans le cadre d'une MAEt. Les MAEt entrent dans l'équilibre globale de l'exploitation et leur remise en cause, faute de pouvoir respecter les engagements, peut nuire à la « santé » de l'exploitation. Il souhaiterait qu'un plan d'action soit mis en place, visant à favoriser l'entretien du chenal d'évacuation des eaux à l'aval de l'étang du Curnic.
- **Nicolas LONCLE** indique qu'il a conscience que la gestion hydraulique est un enjeu majeur pour le site. Ce problème est régulièrement abordé par de nombreux usagers du marais. Il rappelle qu'en ouverture de présentation, il a déjà pointé que parmi les 4 objectifs généraux du DOCOB, l'objectif « Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème » était le moins bien atteint, et ce même si l'évaluation du DOCOB n'est pas achevée. Il expose un projet de stage de 5 ou 6 mois (niveau Master) dédié au réseau hydrographique du marais. L'objectif du stage serait de caractériser l'ensemble des linéaires hydrauliques (paramètres écologiques, biologiques, physiques, etc.) pour parvenir à un schéma général de gestion du réseau hydraulique intégrant les enjeux de conservation des espèces, de gestion agro-pastorale ainsi que la réglementation sur l'eau. Il est nécessaire de trouver des financements pour d'une part financer le stage et d'autre part réaliser les travaux. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne est une piste intéressante à explorer car elle finance maintenant

des projets en lien avec la biodiversité.

Moyens pour l'animation

- **Raphaël RAPIN** rappelle la nécessité de moyens financiers et de pérennité pour permettre une animation efficace du DOCOB.
- **Eric THOUVENOT** explique que la DREAL envisage la mise en place de conventions triennales mais avec une annexe financière qui restera annuelle, les budgets alloués par l'État étant annuels.

Rappel de la présidence du COPIL et de l'opérateur local

Lors du comité de pilotage du 25 novembre 2008, M. Raphaël Rapin, maire de Guissény, avait été désigné comme président du COPIL. Cette fonction est confirmée lors de ce présent comité de pilotage et acceptée par M. Raphaël Rapin.

De même il est rappelé que la mairie de Guissény est opérateur du site Natura 2000, depuis 2008, suite à la désignation de M. Raphaël Rapin, maire de Guissény, comme président du COPIL. Cette fonction d'opérateur de la commune de Guissény est confirmée lors de ce comité de pilotage.

Le Président du Comité de Pilotage
Raphaël RAPIN



Présents :

NOM Prénom	Qualité		Coordonnées			Collège COPIL*		
	Organisme	Fonction	Courriel	Adresse	Téléphone	1	2	3
DIASCORN Myriam	Communauté de Communes du Pays de Abers	Chargée de mission Natura 2000	myriam.diascorn@pays-des-abers.fr			t		
GUILLOU Mickaël	Communauté de Communes du Pays de Abers	Technicien ENS	mickael.guilou@pays-des-abers.fr		02 30 30 02 25	t		
LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény	chargé de mission Natura 2000	guisseny.n2000@gmail.com	Place Porthleven-Sithney 29880 GUISSÉNY	02 98 25 69 57	t		
RAPIN Raphaël	Mairie de Guissény	Maire, Président du COPIL	mairieguisseny@wanadoo.fr	Place Porthleven-Sithney 29880 GUISSÉNY	02 98 25 61 07	e		
BIHANNIC Pascal	Fédération départementale des chasseurs 29	Service technique	pascal.bihannic@fdc29.com	Ty Nay A.R. J Turgot Cité Administrative 29337 QUIMPER cedex			t	
CARADEC Michel	Agriculteur	Agriculteur		Poultoussoc 29880 GUISSÉNY	02 98 25 88 07		ex	
COCHET Jean-Marie	Nature et Biodiversité en Pays Pagan	Président	jmcochet.natbio@orange.fr	10 rue de Lorient 29200 BREST	02 98 03 09 43		e (i)	
DENIEL Jean-Yves	Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère Association des Usagers du Port du Curnic	Trésorier Président	deniel.29@free.fr	2 rue des pêcheurs 29880 GUISSÉNY	02 98 25 68 65		e	
FOUILLET Philippe	Bretagne Vivante	Bénévole	philippe.fouillet@orange.fr	3 impasse Kerjean 29600 MORLAIX	02 98 03 09 43		b	
GAY Isabelle	Conservatoire du Littoral	Chargée de mission	i.gay@conservatoire-du-littoral.fr		02 96 33 66 32		t	
GERON Robin	Fédération française de randonnée pédestre	Référent local GR34	robin.geron@orange.fr	28 rue Notre Dame 29860 BOURG-BLANC	02 98 32 70 95		b	
GUEZENOC Georges	Chambre d'Agriculture du Finistère	Elu chambre		Kerliver 29890 KERLOUAN	06 15 63 20 57		e	
LALLONDER André	Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime du Finistère	Vice-Président		10 rue de la Libération 29860 BOURG-BLANC	02 98 84 53 14		e	
PASCOET Joël	Agriculteur	Agriculteur	mj.menez@orange.fr	Kerhormaouen 29880 GUISSÉNY	06 85 83 71 40		ex	
BROUSTAIL Yvon	Sous-Préfecture de Brest	Secrétaire général adjoint	yvon.broustail@finistere.gouv.fr					t
KERNEIS Marie-France	Préfecture maritime de l'Atlantique	Adjointe au chef du bureau Environnement marin et littoral	marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr		02 98 14 92 02			t
THOUVENOT Eric	DREAL – SPN	Chargé de mission	eric.thouvenot@developpement-durable.gouv.fr		02 99 33 44 47			t

* 1 – Collectivités locales et leurs groupements

2 – Représentants des propriétaires, exploitants, usagers,
Associations de protection de la nature, scientifiques

3 – Représentants de l'Etat

e - élu (de collectivité, d'association, de chambres consulaires etc.)

t - technicien et autre employé de collectivité, d'association, etc. ou fonctionnaire d'état

b - bénévole associatif (non élu au CA)

ex - exploitant agricole sur le site

i - invité

Excusés :

NOM Prénom	Qualité		Coordonnées			Collège COPIL*		
	Organisme	Fonction	Courriel	Adresse	Téléphone	1	2	3
ABIVEN Charlotte	Mairie de Kerlouan	Maire				e		
MASSIOT Pierrick	Conseil Régional de Bretagne	Président				e		
SUANEZ Serge	Université de Bretagne Occidentale	Enseignant chercheur					t	
BAYOU Christophe	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Délégué interrégional Bretagne- Pays de la Loire						t
BONTEMPS Françoise	DDTM	Chef Unité Nature et Forêt						t